

DELIBERATION CFVU105-2018

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**

Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 20 juin 2018.

■ **Objet de la délibération** : Création du D.U. « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs »

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 03 juillet 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La Création du D.U. « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

A Angers, le 05 juillet 2018

La Vice-présidente FVU

Sabine MALLET



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : **13 juillet 2018**

D.U. Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

L'intitulé est obligatoirement différent de l'intitulé d'un diplôme national existant (DES - DESC - CAPACITE)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE**
- CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ**
- ATTESTATION UNIVERSITAIRE**

- Création**
- Renouvellement**
- Modification**
- Suppression**

Le diplôme fera l'objet d'un renouvellement tous les 5 ans, à compter de sa date de validation par le CA.

Avis du Conseil d'UFR		En date du :
Avis du CEVU		En date du :
Avis du CA		En date du :

Reçu aux services centraux le

Identification

I COMPOSANTE DE RATTACHEMENT

UFR : Faculté de droit, d'économie et de gestion.
 Contact : Christine Séché
 Téléphone : 02.41.96.21.12
 E-mail christine.seche@univ-angers.fr

I COMPOSANTE ASSOCIEE

I AUTRE UNIVERSITE CONCERNEE (DEMANDE DE CO-HABILITATION)

Nommer les universités partenaires et préciser si elles ont un rôle particulier, notamment l'université coordinatrice dans le cadre d'un DIU.

I PARTENARIAT ET CO-ORGANISATION (EVENTUELLEMENT, EN LIEN AVEC UN CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT) :

Partenaires (un protocole ou une convention* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs) :	CEFRAS : Centre de formation aux métiers du secteur social et médico-social
Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...) :	
Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation :	Structures agréées par le préfet (Services, Etablissements, Associations), exerçant à titre privé, ou en activité libérale.

I MODE D'ORGANISATION ADOPTE POUR LES DIU :

un groupe dans chaque site universitaire	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription	

I ENSEIGNANTS RESPONSABLES (POUR CHAQUE UNIVERSITE POUR LES DIU) :

Le responsable pédagogique est impérativement un enseignant universitaire ou hospitalo-universitaire. Pour les DIU précisez s'il y a un coordinateur.

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Bruno Séjourné Fonction : co-responsable pédagogique	Université d'Angers	Enseignants et Chercheurs Economie - Directeur de l'ESEMAP	0241962173	bruno.sejourne@univ-angers.fr
Mme godet Fonction : co-responsable	CEFRAS	responsable formation CNC	02 41 30 02 40	m.godet@cefras.com

pédagogique		MJPM		
-------------	--	------	--	--

I DATE D'OUVERTURE

Année Universitaire : 2018/2019
Début des cours : Septembre 2018

I LIEU DES ENSEIGNEMENTS SI DIU

I CONTACTS ADMINISTRATIFS

Université	Chargé de développement (Nom, mail, tél)	Assistant Administratif (Nom, mail, tél)
Université d'Angers	Boulicaut Christelle Christelle.boulicaut@univ-angers.fr 0244688682	Mathilde Solde Bruny mathilde.bruny@univ-angers.fr 0241962104
Cefras		Mme Rochard Mélanie m.rochard@cefras.com 0241300220

Contexte / Opportunité / Originalité

Historique

Le métier de mandataire judiciaire est réglementé. Pour exercer en tant que tel, l'arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de délégué aux prestations familiales, rend obligatoire la détention le Titre CNC MJPM (certificat national de compétences - Mandataires judiciaires à la protection des majeurs) option Mesures judiciaires à la protection des majeurs.

La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, propose aux organismes agréés à délivrer le CNC MJPM, de jumeler le CNC MJPM à un diplôme d'université MJPM.

Les **directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)** sont décisionnaires dans l'accréditation des organismes de formation pour proposer cette double diplomation.

La **direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)** pays de la Loire a souhaité que la région pays de la Loire propose ce Diplôme d'Université et a accrédité le CEFRAS pour cela.

Le contenu du Diplôme d'Université Mandataires judiciaires à la protection des majeurs et le contenu du certificat national de compétences des compétences Mandataires judiciaires à la protection des majeurs sont donc adossés au référentiel défini par l'arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de délégué aux prestations familiales .

Le DU est de niveau Bac+3 (niveau II).

CEFRAS, agréé pour délivrer le CNC MJPM et accrédité pour le jumelé avec un diplôme Universitaire et a donc entrepris le partenariat avec l'Université de Nantes depuis 2015 afin de proposer ce Diplôme d'Université.

Ce partenariat terminé le 1 mars 2017, le CEFRAS s'est retourné vers nous Université d'Angers afin de poursuivre ce double parcours.

L'université d'Angers et la faculté De Droit D'économie et Gestion en particulier a répondu favorablement à cette sollicitation.

Contexte

Définition du métier

A la croisée de l'action sociale et de l'action de justice, le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs mention Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs exerce les mesures de tutelle et de curatelle que lui confie le juge des tutelles.

Activités principales

Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs mention MJPM a pour mission d'assister ou de représenter les personnes majeures dont les facultés sont altérées au point d'empêcher l'expression de leur volonté.

Lieux d'exercice

Les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM) mention MJPM exercent dans des structures agréées par le préfet (Services, Etablissements, Associations) à titre privé, en activité libérale.

Aujourd'hui le CNC MJPM est obligatoire pour exercer le métier de Mandataire judiciaire. Le DU MJPM est une formation complémentaire très importante pour ces mandataires judiciaires :

- Depuis le 1 janvier 2017 le statut de mandataires judiciaires indépendants a évolué. Ils doivent dorénavant répondre aux appels d'offres des DDCS (directions départementales à la cohésion sociale) : Le DU est alors une vraie valeur ajoutée prise en compte dans le choix des DDCS sur les réponses aux appels d'offre.
- Les mandataires judiciaires préposés aux établissements publics hospitaliers sont classés en catégorie C (bac +2). L'obtention de ce DU (niveau bac+3) leur permet d'évoluer en catégorie B à la discrétion des établissements.
- Les professionnels d'action sociale de niveau bac +2 (assistants de service social, Educateurs spécialisés, Conseillers Economie sociale et familiale) peuvent grâce à ce DU prétendre à une reprise d'étude en niveau master en plus d'accéder à une évolution professionnelle vers le métier de mandataire judiciaire.

Ce Diplôme d'Université est ouvert uniquement en formation continue.

Opportunité

Pour notre Université, le CEFRAS offre une vraie opportunité sur le territoire des pays de la Loire.

Seul centre de formation agréé pour dispenser la formation de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, dans les pays de la Loire, CEFRAS nous permet de nous rapprocher encore un peu plus de ce secteur d'activité règlementé.

D'autres DU MJPM sont proposés à RENNES, Bordeaux, CAEN, PARIS, Dijon, Lyon et Nice

L'UA serait alors la seule Université dans les pays de la Loire à proposer ce Diplôme d'université et pourrait ainsi toucher des professionnels du secteur encadré par Brest Caen Orléans Saintes

Partenariat

L'université d'Angers sera en partenariat avec le CEFRAS.

Ce partenariat sera acté par la signature d'une convention de partenariat. Cette convention d'une durée de 1 an sera réévaluée chaque année notamment sur ces aspects financiers.

Éléments de suivi si Renouvellement/Modification

I STATISTIQUES

	2006/2007		2007/2008		2008/2009	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
Formation Continue						
Formation Initiale						

I CREATION DU DIPLOME ET MODIFICATIONS

	CREATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION
Date de passage au conseil d'UFR			
Date de passage du CFVU			
Date de passage au CA			

Modalités d'accès au diplôme

Type de formation

Formation Initial X Formation Continue

Code NAF

Code NAF : 8559A

Code NSF : 332

Formacode : 44080

RNCP : 62326 pour CNC MJPM mention MJPM

Certif info : 62326

Type de public (étudiant, salarié, demandeur d'emploi...)

Professionnels en poste au sein d'associations tutélaires, ou préposés d'établissements hospitaliers
Demandeurs d'emplois

Pré requis nécessaire

Ce Diplôme d'Université est ouvert uniquement en formation continue au public présentant le pré requis suivants :

- Aux professionnels en poste au sein d'associations tutélaires, ou préposés d'établissements hospitaliers.

Ou

- À toute personne de 25 ans et plus titulaire d'un diplôme de niveau III inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (BAC+2) ou d'un titre équivalent pour les ressortissants d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen

Et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de MJPM.

Niveau d'entrée au diplôme

IV (Bac) **III (Bac +2) X** II (Bac+4 ou 5) I (Bac+4 ou 5) Hors niveau

Niveau de sortie au diplôme

IV (Bac) III (Bac +2) **II (Bac+3 ou 4) X** I (Bac+4 ou 5) Hors niveau

Cycle du diplôme

1^{er} cycle (Licence) X 2^{ème} cycle (Master) 3^{ème} cycle (Doctorat)

Conditions d'admission

Capacité d'accueil (effectif maximum) 25 (agrément CEFRAS)

Seuil d'ouverture (effectif minimum) 21

Procédure de recrutement

Admission :

Le CEFRAS assure le suivi des candidatures et des sélections (phase en amont des inscriptions). Ainsi :

- Les candidats effectueront leur candidature auprès du CEFRAS par le biais d'un dossier d'inscription au CNC MJPM et d'un dossier d'inscription au DU MJPM (remis préalablement par le CEFRAS).
- La commission de recrutement, dont la composition est précisée ci-dessous et en partie « ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE », étudie l'ensemble des candidatures et sélectionne les candidats.
- Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le CEFRAS qui les convoquera ensuite aux entretiens de positionnement.

Inscription :

A réception des dossiers d'inscription remplis, le CEFRAS fera parvenir un double à la Direction de la formation Continue (DFC) de l'université pour inscription accompagné des pièces justificatives demandées. (CV, carte identité, lettre de motivation attestation d'emploi, de sécurité sociale, de responsabilité civile, justificatifs de diplômes / liste non contractuelle)

Le stagiaire est inscrit individuellement, auprès de la DFC, sa fiche d'inscription est accompagnée des pièces justificatives

Les inscriptions sont réalisées dans le respect du calendrier universitaire adopté chaque année par les instances de l'Université d'Angers et validé par le partenaire en ce qui concerne le Diplôme d'Université en question. Ce calendrier fixe notamment les dates limites d'inscription dans une formation, les dates limites d'annulation ou de modification des inscriptions.

Composition de la commission pédagogique / commission de recrutement :

Se réunit 1 fois par an avant l'entrée en formation

2 responsables pédagogiques au minima imposé par la réglementation Du CNC MJPM

Nom	Université de rattachement	Fonction au sein de la commission	E-mail
Mme Godet Myriam	CEFRAS	Responsable pédagogique CEFRAS	m.godet@cefras.com
Mr Rihal Hervé	CEFRAS	Coordinateur pédagogique CEFRAS	herve.rihal@orange.fr
Mr Séjourné Bruno	Université d'Angers	Responsable pédagogique UA	bruno.sejourne@univ-angers.fr
Mme Rochard Mélanie	CEFRAS (préparation dossiers)	Responsable administratif	m.rochard@cefras.com

Conditions de Validation d'acquis :

VAE et VAPP ne sont n'est permises

Seules des dispenses et allègement de formation peuvent être accordé. Ceci est encadré par l'Arrêté **du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de délégué aux prestations familiales**

Article 3 [En savoir plus sur cet article...](#)

Des dispenses et allègements de formation peuvent être accordés aux candidats au vu de leurs qualifications et expériences professionnelles.

Un candidat peut bénéficier de plusieurs dispenses et allègements de formation lorsque sa qualification et son expérience professionnelle le justifient.

Le directeur de l'établissement de formation examine les justificatifs présentés par le candidat pour l'octroi des dispenses ou allègements de formation.

Article 4 [En savoir plus sur cet article...](#)

Pour obtenir la dispense des modules de formation définis dans les référentiels de formation figurant en annexe du présent arrêté¹, les candidats doivent justifier d'un diplôme dont le programme correspond au programme du module concerné.

Les titulaires de l'une des mentions du certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou du certificat national de compétence de délégué aux prestations familiales qui souhaitent obtenir un autre certificat bénéficient des dispenses prévues par les référentiels de formation figurant en annexe du présent arrêté.

Les professionnels qui ont validé la formation d'adaptation à l'exercice des fonctions de tuteur aux majeurs protégés (TMP) prévue par l'[arrêté du 28 octobre 1988](#) bénéficient d'une dispense de tous les modules de la formation complémentaire préparant au certificat national de compétence mention « mesure juridique de protection des majeurs » (MJPM), à l'exception du module 3.2 « relation, intervention et aide à la personne ».

La dispense d'un module de formation entraîne la validation de celui-ci.

Les personnes qui justifient, lors de leur entrée en formation, d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le cadre d'une activité tutélaire sont dispensées du stage pratique.

Article 5 [En savoir plus sur cet article...](#)

Des allègements de formation peuvent être accordés aux candidats en fonction de leur expérience professionnelle.

L'allègement de formation n'entraîne pas la validation du module concerné.

Pour pouvoir obtenir un allègement de formation, les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans acquise dans le cadre de l'exercice d'une activité en lien direct avec le contenu de formation concerné.

¹ Cf maquette

Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

L'Arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de délégué aux prestations familiales fixe les objectifs pédagogiques, les compétences visées ainsi que le contenu détaillé de la formation.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020094419&categorieLien=id>

Module				Durée cours (h)	Intervenant et Co animation
(N° Unité d'enseignement)	objectif	Compétences attendues	Contenus		
DF1 : JURIDIQUE				84	
<u>Module 1-1 : Droits et procédure</u> -	Introduction au droit et aux spécificités applicables aux majeurs protégés	<ul style="list-style-type: none"> - savoir identifier les motifs et les objectifs du mandat judiciaire ; - connaître le cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs et les différents régimes de protection ; - connaître et comprendre les termes et les dispositifs juridiques d'une ordonnance et/ou d'un jugement ; - savoir déterminer le cadre et les limites de l'intervention en fonction du mandat judiciaire ; - maîtriser les bases légales et réglementaires de la protection et des droits des personnes ; - connaître les évolutions apportées par la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 et en comprendre la philosophie, particulièrement en ce qui concerne la protection de la personne ; - se repérer dans l'organisation judiciaire ; connaître les services et les démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser) ainsi que les procédures administratives et judiciaires ; - avoir des notions générales relatives aux différentes législations : droit de la famille, du travail, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> a) Les fondamentaux de la protection juridique des majeurs b) Les fondamentaux en matière de protection de la personne 	48	UA
<u>Module 1-2 : Champ médico-social</u> -	Introduction à la réglementation relative au champ médico-social	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les bases légales et réglementaires de l'action et de la protection sociales ; - connaître les dispositifs et les acteurs de l'action et de la protection sociales ; - connaître et comprendre les principes en vigueur dans le domaine médico-social ; - savoir déterminer les droits auxquels peuvent prétendre les personnes protégées et identifier les services compétents ; savoir vérifier la couverture de la personne en matière de protection sociale ; - connaître les services et les démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser), les voies de recours. 	<ul style="list-style-type: none"> - notions en matière d'action sociale : les droits sociaux, les institutions publiques, l'organisation, les dispositifs et les prestations de l'action sociale et médico-sociale, les acteurs sociaux et médico-sociaux ; - les différentes institutions, structures et dispositifs pouvant contribuer au maintien à domicile ou à l'hébergement en établissement ; - réglementation, mécanismes et dispositifs en matière de protection de la personne (notamment dispositions du code de la santé publique et du code de l'action sociale et des familles) ; les instances de 	36	cefras

			concertation et de décision ; – notions sur les différentes chartes en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes protégées.		
DF 2 : GESTION				78	
<u>Module 2-1 : Gestion administrative et budgétaire -</u>	Gestion administrative et budgétaire adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits	<ul style="list-style-type: none"> – savoir évaluer, analyser et actualiser la situation budgétaire de la personne protégée ; – savoir prendre les mesures conservatoires et urgentes nécessaires ; – connaître les procédures administratives et civiles d'exécution ; – savoir rédiger et argumenter les courriers administratifs ; – savoir identifier et solliciter le bon service ou le bon interlocuteur ; – savoir discerner les enjeux des actions engagées et mesurer leurs conséquences ; – connaître la législation spécifique aux conditions de vie et à la préservation du logement ; – connaître les services et les démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser) ainsi que les voies de recours. 	<ul style="list-style-type: none"> a) La dimension juridique ; b) La dimension budgétaire ; c) La dimension sociale ; d) La pratique professionnelle ; 	48	UA
<u>Module 2-2 : Gestion fiscale et patrimoniale -</u>	Gestion fiscale et patrimoniale efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits	<ul style="list-style-type: none"> – savoir évaluer la situation patrimoniale et assurer la protection des intérêts patrimoniaux ; – posséder des notions en matière de législation fiscale, patrimoniale, successorale ; – savoir procéder à un inventaire du patrimoine et apprécier la nécessité de faire appel à un expert ; – connaître les procédures et les voies d'exécution ; – comprendre les différents produits d'épargne et de placement et effectuer un choix conforme aux intérêts de la personne ; – connaître les services et les démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser) ; – savoir adapter la gestion du patrimoine aux besoins et dans l'intérêt de la personne protégée. 	<ul style="list-style-type: none"> a) Connaissances : matière patrimoniale et de produits financiers, les professionnels et services compétents b) Applications pratiques : les articles de la loi et la posture professionnelle 	30	UA
DF 3 : Protection de la personne				72	
<u>Module 3-1 : Connaissance des publics et des pathologies -</u>	Capacités et limites d'autonomie de la personne protégée	<ul style="list-style-type: none"> – comprendre les termes d'un certificat médical portant sur l'altération des facultés et repérer les éléments à l'origine de l'incapacité ; – connaître et comprendre les caractéristiques spécifiques des personnes placées sous protection juridique (caractéristiques et effets de la dépendance) ; – savoir identifier une situation à risque ; – connaître les services et les démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser) ; – savoir faire face aux situations difficiles : 	<ul style="list-style-type: none"> – notions médicales relatives à l'altération des facultés ; lexique des termes cliniques utilisés ; notions sur les pathologies et les différents types de handicaps (mentaux, moteurs, sensoriels), et leurs incidences comportementales et relationnelles ; 	24	CEFRAS

		conflits, agressivité, plaintes.	problématiques spécifiques liées au vieillissement ; – méthodologies d'évaluation de l'autonomie : en matière de comportement, de compréhension, de réalisation.		
Module 3-2 : Relation, intervention et aide à la personne -	Approche globale de la personne et de son environnement (familial, social, culturel)	– savoir situer la personne protégée dans son cadre et contexte de vie ; – savoir instaurer une relation d'aide et de confiance avec la personne protégée et éventuellement avec sa famille ; – connaître les services et les démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser) ; – savoir repérer les limites de son intervention.	a) Le cadre et les fondements de l'intervention ; b) L'intervention du mandataire dans les différents domaines de la vie de la personne protégée ; c) Techniques et méthodologies ; d) Positionnement et pratique professionnels ;	48	CEFRAS
DF 4 : Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs				66	
Module 4-1 : Contours de l'intervention et ses limites - (Co animation avec cefras)	Nécessité et Modalités du travail avec d'autres acteurs	– bien cerner les contours de l'intervention ainsi que la nécessité et les modalités du travail avec d'autres acteurs ; – exercices pratiques de mise en situation et d'analyse des pratiques. Compétences attendues à l'issue de ce module : – maîtriser les contours et les limites de l'intervention tutélaire et connaître les différents domaines de son intervention ; – connaître les services et des démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser) ; – savoir situer son intervention au regard de celles des autres intervenants ; – savoir déterminer les modalités de sa communication professionnelle en fonction de l'interlocuteur et de l'objet concerné.	a) Responsabilité(s) et limites du mandataire ; b) La relation professionnelle dans le cadre du mandat judiciaire et la communication professionnelle ;	18	UA Co animation CEFRAS
Module 4-2 : Relations avec le juge et l'autorité judiciaire -	Les différentes relations avec l'autorité	– savoir déterminer sa mission en fonction du mandat confié par le juge ; – maîtriser les principes des écrits professionnels et savoir les mettre en pratique ; – connaître et comprendre les différentes relations avec l'autorité judiciaire (rapports, requêtes, audiences, auditions...) ; – savoir justifier les dispositions qui ont été prises dans l'exercice du mandat.	– la pratique de l'écrit à destination du juge : rédaction de bilans, analyse des contenus, du choix des informations, de la qualité rédactionnelle ; – le discernement, dans le « rapport social sur la situation de la personne », des éléments qui la caractérisent et appellent une vigilance, sans pour autant qu'il y ait intervention du mandataire ; – la participation aux auditions et audiences	12	UA

<p>Module 4-3 : Déontologie et analyse des pratiques -</p>	<p>Principes de l'éthique professionnelle du mandataire</p>	<p>– savoir recueillir et analyser les informations utiles et pertinentes pour l'exercice du mandat ; – savoir réaliser une évaluation complète de la situation de la personne protégée ; – savoir élaborer et mettre en œuvre un projet d'intervention tutélaire ; – savoir utiliser les méthodologies d'intervention tutélaire pour conduire l'action et en assurer le suivi ; – connaître les obligations en matière de respect des droits fondamentaux et de garantie des libertés individuelles de la personne protégée ; – connaître les principes de l'éthique professionnelle du mandataire</p>	<p>a) Recueil de données : b) Veille : c) Ethique professionnelle du mandataire : d) Règles, principes, modes et méthodologies de l'intervention tutélaire : e) Organisation et gestion du temps :</p>	<p>36</p>	<p>CEFRAS</p>
			<p>TOTAL</p>	<p>300</p>	

Organisation de la formation

Durée totale de la formation (nombre d'heures en face à face) :

Enseignements théorique et pratique : 300h

Stage : 350 heures pratiques

Amplitude : 10 mois

Alternance : oui

Il comprend :

- Des enseignements à caractère général et des enseignements à caractère professionnel respectivement dispensés par l'Université et par le CEFRAS
- La réalisation d'un stage pratique, Ce stage doit être réalisé auprès d'un professionnel titulaire de son CNC MJPM et répondre aux objectifs fixés par l'équipe pédagogique. Le stagiaire est suivi pendant son stage par un tuteur du CEFRAS. Le CEFRAS gère et édite les conventions de stage

Autres (simulation, e-learning...) :

Calendrier Universitaire :

Annuel : sur 1 année universitaire Pluriannuel : sur 2 années universitaires

Autre : précisez

Calendrier de la formation (début, fin, nombre de sessions...):

Début de la formation : septembre 2018

Fin de la formation : Juin 2019

1 session par an.

Rôles des partenaires (UA et CEFRAS)

En détail, le rôle de chaque partenaire est présenté dans le tableau ci-dessous :

poste	MISSIONS	CEFRAS	Université d'ANGERS
COMMUNICATION – INFORMATION	Plaquette	CEFRAS	UA (DFC)
COMMUNICATION – INFORMATION	Site internet	CEFRAS	UA (DFC)
COMMUNICATION – INFORMATION	Communication multi canal (mailing, ...)	CEFRAS	UA (DFC)
CANDIDATURES	Elaboration des dossiers de candidature	CEFRAS	
CANDIDATURES	Envoi dossiers de candidature	CEFRAS	
CANDIDATURES	Enregistrement des candidatures pour le CNC	CEFRAS	
CANDIDATURES	Enregistrement des candidatures pour le DU	CEFRAS	
COMMISSION PEDAGOGIQUE	Préparation du tableau Commission Pédagogique	CEFRAS	
COMMISSION PEDAGOGIQUE	Composition de la Commission Pédagogique	CEFRAS	
COMMISSION PEDAGOGIQUE	Notification aux stagiaires et/ou aux employeurs des résultats de la Commission Pédagogique	CEFRAS	
COMMISSION PEDAGOGIQUE	Notification des recours	CEFRAS	
COMMISSION PEDAGOGIQUE	Instruction des recours	CEFRAS	UA (enseignants)
COMMISSION PEDAGOGIQUE	Décision sur les recours	CEFRAS	UA (enseignants)
COMMISSION PEDAGOGIQUE	Etablissement des listes pour la DRDJSCS	CEFRAS	
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION	Etablissement des devis de formation	CEFRAS	
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION	Notification des devis de formation	CEFRAS	
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION	Etablissement des contrats ou convention de formation	CEFRAS	
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION	Inscriptions administratives (perception fond y compris droits universitaires)	CEFRAS	

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION	Inscriptions universitaires		UA (DFC)
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION	Envoi de la convocation avant l'entrée en formation		UA (scolarité)
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION	Diffusion du calendrier de formation		UA (scolarité)
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION	Diffusion des infos pratiques aux employeurs et stagiaires		UA (scolarité)
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION	Gestion des feuilles de présence/ synthèse de l'assiduité		UA (scolarité)
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION	Convocation aux épreuves de certification		UA (scolarité)
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION	Etablissement des conventions de stage	CEFRAS	
ORGANISATION FINANCIERE DE LA FORMATION	Elaboration du budget prévisionnel	CEFRAS	UA (RA)
ORGANISATION FINANCIERE DE LA FORMATION	Facturation aux stagiaires et lien avec les financeurs	CEFRAS	
ORGANISATION FINANCIERE DE LA FORMATION	Rémunération des intervenants	Chacun pour ses intervenants	
ORGANISATION FINANCIERE DE LA FORMATION	Bilan budgétaire	CEFRAS	UA (DS, SERVICE COMPTABLE)
COORDINATION PEDAGOGIQUE	Choix des intervenants et Recrutement des intervenants Cf. maquette pédagogique	Chacun pour ses intervenants	
COORDINATION PEDAGOGIQUE	Coordination des intervenants	CEFRAS	UA (scolarité)
COORDINATION PEDAGOGIQUE	Ouverture et fermeture du groupe (accueil et bilan formation)	CEFRAS	
COORDINATION PEDAGOGIQUE	Régulation du groupe	CEFRAS	
COORDINATION PEDAGOGIQUE	Evaluation et réajustement pédagogique	CEFRAS	
COORDINATION PEDAGOGIQUE	Instance Technique et Pédagogique	CEFRAS	
COORDINATION PEDAGOGIQUE	Gestion des dates d'interventions Cf. maquette pédagogique	Chacun pour ses intervenants	UA (scolarité)
COORDINATION PEDAGOGIQUE	Gestion du calendrier des certifications	CEFRAS	UA (scolarité)
REPROGRAPHIE ET IMPRESSION SUPPORTS COURS		Chacun sur ses modules (enseignants)	
COORDINATION PEDAGOGIQUE	Reproduction, numérisation et diffusion des documents pédagogiques – plateforme numérique	Chacun sur ses modules (enseignants)	

COORDINATION PEDAGOGIQUE	Surveillance des examens	Chacun sur ses modules (enseignants)	
CERTIFICATIONS	Préparation des sujets d'entraînement	Chacun avec ses intervenants	
CERTIFICATIONS	Préparation des sujets de certification (1 ^{ère} et 2 ^{ème} session)	CEFRAS	UA (enseignants)
CERTIFICATIONS	Composition des jurys du DF3	CEFRAS	
CERTIFICATIONS	Organisation des jurys du DF3	CEFRAS	
CERTIFICATIONS	(épreuve orale de 40 min)		
CERTIFICATIONS	Correction des copies des DF1, DF2 et DF4 (épreuves écrites de 3 heures)	Chacun avec ses intervenants	
CERTIFICATIONS	Organisation des rattrapages	CEFRAS	UA (enseignants)
CERTIFICATIONS	Tutorat des stagiaires au rattrapage	CEFRAS	UA (enseignants)
STAGES	Visites de stage, - En début de stage pour fixer les objectifs, - En fin de stage, pour le bilan	CEFRAS	
JURYS ET DELIVRANCE du DU et du CNC	Composition des jurys d'harmonisation	CEFRAS	UA (enseignants)
JURYS ET DELIVRANCE du DU et du CNC	Composition du jury plénier	CEFRAS	UA (enseignants)
JURYS ET DELIVRANCE du DU et du CNC	Communication des résultats		UA (scolarité)
JURYS ET DELIVRANCE du DU et du CNC	Délivrance du DU		UA (scolarité)
JURYS ET DELIVRANCE du DU et du CNC	Délivrance du CNC	CEFRAS	

PROGRAMME DETAILLE

Joindre le programme détaillé (Thèmes abordés, modules, volume horaire, nom des intervenants par module etc.) et le calendrier détaillé Si la formation est en partie

Intégrer le modèle Excel complété

Le programme de la Formation ainsi que l'organisation du contrôle des connaissances et de la délivrance des diplômes - tel que défini dans la maquette- est cadré par l'Arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs et de délégué aux prestations familiales²

Le dispositif est validé par la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers, conformément à la réglementation en vigueur.

² <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020094419&categorieLien=id>

LIEU ET ADRESSE INTERVENTION	DATE	matin	matin1	après midi	après midi1	NB HEURES	DF	INTITULE DU COURS	FORMATEURS	FO / FP / JURY
Université Angers	lundi 3 septembre 2018	09:30	12:30			3	4,3	Présentation et contenu de la formation Présentation des référentiels se rapportant à l'activité de mandataire	GODET Myriam RIHAL Hervé	FAC / CEFRAS
Université Angers	lundi 3 septembre 2018			13:45	16:45	3	1,1	Compréhension de la philosophie globale de la loi du 5 mars 2007	LE Nicolas RUDULIER	FAC
Université Angers	mardi 4 septembre 2018	09:30	12:30			3	1,1	Présentation du métier MJPM - Les obligations du mandataires / les différents statuts POINT SUR LES PREPOSES	RIHAL Hervé	CEFRAS
Université Angers	mardi 4 septembre 2018			13:45	16:45	3	4,3	Fondements éthiques de l'intervention	FOUCAULT Marie Line	CEFRAS
Université Angers	mercredi 5 septembre 2018	09:30	12:30			3	1,1	Les mesures de protection juridique – la capacité juridique des personnes	LE Nicolas RUDULIER	FAC
Université Angers	mercredi 5 septembre 2018			13:45	16:45	3	1,1	Le cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs Mandat de protection future et habilitation familiale	LE Nicolas RUDULIER	FAC
Université Angers	jeudi 6 septembre 2018	09:30	12:30			3	1,1	Le cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs procédure d'ouverture de mesure		FAC
Université Angers	jeudi 6 septembre 2018			13:45	16:45	3	1,1	Le cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs		FAC
Université Angers	vendredi 7 septembre 2018	09:30	12:30			3	1,1	Le cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs	LAMBERT SOPHIE WIBER	FAC
Université Angers	vendredi 7 septembre 2018			13:45	16:45	3	1,1	Le cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs le financement des mesures de protection	BULTEAU MURIELLE	FAC
Université Angers	jeudi 19 avril 2018									
Université Angers	lundi 1 octobre 2018	09:30	12:30			3	1,1	La législation relative aux libertés individuelles et aux droits fondamentaux notamment les questions de respect du corps humain, de la vie privée, de la liberté d'aller et venir, du droit au logement, au travail, à l'image	RIHAL Hervé	CEFRAS
Université Angers	lundi 1 octobre 2018			13:45	16:45	3	1,1	La législation relative aux libertés individuelles et aux droits fondamentaux notamment les questions de respect du corps humain, de la vie privée, de la liberté d'aller et venir, du droit au logement, au travail, à l'image	RIHAL Hervé	CEFRAS

Université Angers	mardi 2 octobre 2018	09:30	12:30			3	1.1	Articulation avec le Code de santé publique Connaissance relative aux droits du malade, la loi du 4 mars 2002, la législation relative aux autorisations préalables du juge, au soins sans consentement	RIHAL Hervé	CEFRAS
Université Angers	mardi 2 octobre 2018			13:45	16:45	3	1.1	Articulation avec le Code de santé publique Connaissance relative aux droits du malade, la loi du 4 mars 2002, la législation relative aux autorisations préalables du juge, au soins sans consentement	RIHAL Hervé	CEFRAS
Université Angers	mercredi 3 octobre 2018	09:30	12:30			3	1.2	Les dispositifs de l'action sociale au profit de la personne protégée : les institutions publiques et les acteurs sociaux et médico-sociaux	CHERREAU Nadine	CEFRAS
Université Angers	mercredi 3 octobre 2018			13:45	16:45	3	1.2	Les dispositifs de l'action sociale au profit de la personne protégée : les institutions publiques et les acteurs sociaux et médico-sociaux	CHERREAU Nadine	CEFRAS
Université Angers	jeudi 4 octobre 2018	09:30	12:30			3	1.2	Notions sur les différentes chartes en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes protégées	CHERREAU Nadine	CEFRAS
Université Angers	jeudi 4 octobre 2018			13:45	16:45	3	1.2	Notions sur les différentes chartes en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes protégées	CHERREAU Nadine	CEFRAS
Université Angers	vendredi 5 octobre 2018	09:30	12:30			3	1.1	Les sources du droit et l'organisation judiciaire civile et pénale	RENAUD DUPARC	FAC
Université Angers	vendredi 5 octobre 2018			13:45	16:45	3	1.1	Procédure pénale : modification des dispositions du code de procédure pénale applicable au majeur protégé	RENAUD DUPARC	FAC
Université Angers	lundi 5 novembre 2018	09:30	12:30			3	1.2	Les dispositifs prévus par le Code de santé publique en matière de protection de la personne et les institutions sanitaires	GABORY Lysiane	CEFRAS
Université Angers	lundi 5 novembre 2018			13:45	16:45	3	1.2	Les dispositifs prévus par le Code de santé publique en matière de protection de la personne et les institutions sanitaires	GABORY Lysiane	CEFRAS
Université Angers	mardi 6 novembre 2018	09:30	12:30			3	1.2	Les dispositifs de l'action sociale au profit de la personne protégée : les droits et les prestations	DEVANNE Pascaline	CEFRAS
Université Angers	mardi 6 novembre 2018			13:45	16:45	3	1.2	Les dispositifs de l'action sociale au profit de la personne protégée : les droits et les prestations	DEVANNE Pascaline	CEFRAS

Université Angers	mercredi 7 novembre 2018	09:30	12:30			3	3.2	La protection du logement : l'article 426 du Code civil; adéquation des conditions d'habitat de l'état de la personne et de sa volonté ; notions relatives à la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre Intervention du mandataire : approche globale de la personne majeure protégée, évaluation de la situation, élaboration du plan d'action	FOUCAULT Marie Line	CEFRAS
Université Angers	mercredi 7 novembre 2018			13:45	16:45	3	3.2	La protection du logement : l'article 426 du Code civil; adéquation des conditions d'habitat de l'état de la personne et de sa volonté ; notions relatives à la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre Intervention du mandataire : approche globale de la personne majeure protégée, évaluation de la situation, élaboration du plan d'action	FOUCAULT Marie Line	CEFRAS
Université Angers	jeudi 8 novembre 2018	09:30	12:30			3	1.2	Les différentes structures et dispositifs pouvant contribuer au maintien à domicile ou à l'hébergement en établissement de la personne protégée	CHERREAU Nadine	CEFRAS
Université Angers	jeudi 8 novembre 2018			13:45	16:45	3	1.2	Les différentes structures et dispositifs pouvant contribuer au maintien à domicile ou à l'hébergement en établissement de la personne protégée	CHERREAU Nadine	CEFRAS
Université Angers	vendredi 9 novembre 2018	09:30	12:30			3	2.1	Les procédures en matière d'ouverture des droits sociaux et de la protection sociale	DEVANNE Pascaline	CEFRAS
Université Angers	vendredi 9 novembre 2018			13:45	16:45	3	2.1	Les procédures en matière d'ouverture des droits sociaux et de la protection sociale	DEVANNE Pascaline	CEFRAS
Université Angers	lundi 3 décembre 2018	09:30	12:30			3	1.1	Les conséquences patrimoniales du lien conjugal et filial du majeur protégé	CUCINOTTA Jean Luc	CEFRAS
Université Angers	lundi 3 décembre 2018			13:45	16:45	3	3.2	Les limites de l'intervention du mandataire : les volontés funéraires	CUCINOTTA Jean Luc	CEFRAS
Université Angers	mardi 4 décembre 2018	09:30	12:30			3	1,1	Préparation à la certification domaine de formation 1.1 Droits et Procédures	LE RUDULIER / LAMBERT WIBER	FAC
Université Angers	mardi 4 décembre 2018			13:45	16:45	3	1,2	Préparation à la certification domaine de formation 1.2 Champ médico-social	GODET Myriam	CEFRAS
Université Angers	mercredi 5 décembre 2018	09:30	12:30			3	3,1	Notions médicales relatives à l'altération des facultés ; lexique des termes cliniques utilisés ; notions sur les pathologies et les différents types de handicaps, et leurs incidences comportementales et relationnelles	GABORY Lysiane	CEFRAS

Université Angers	mercredi 5 décembre 2018			13:45	16:45	3	3,1	Notions médicales relatives à l'altération des facultés ; lexique des termes cliniques utilisés ; notions sur les pathologies et les différents types de handicaps, et leurs incidences comportementales et relationnelles	GABORY Lysiane	CEFRAS
Université Angers	jeudi 6 décembre 2018	09:30	12:30			3	3,1	Problématiques spécifiques liée au vieillissement	ESSONO Nadège	CEFRAS
Université Angers	jeudi 6 décembre 2018			13:45	16:45	3	3,1	Problématiques spécifiques liée au vieillissement	ESSONO Nadège	CEFRAS
Université Angers	vendredi 7 décembre 2018	09:30	12:30			3	3,1	Méthodologie d'évaluation de l'autonomie en matière de comportement, de compréhension, de réalisation	ESSONO Nadège	CEFRAS
Université Angers	vendredi 7 décembre 2018			13:45	16:45	3	3,1	Méthodologie d'évaluation de l'autonomie en matière de comportement, de compréhension, de réalisation	ESSONO Nadège	CEFRAS
Université Angers	lundi 7 janvier 2019	09:30	12:30			3	3,2	Les limites de l'intervention du mandataire : distinction entre représentation et assistance, les actes personnels -articles 458 et 459 du Code civil	GODET Myriam	CEFRAS
Université Angers	lundi 7 janvier 2019			13:45	16:45	3	1,1	Certification DF1	FAC et GODET Myriam	surveillant extérieur
Université Angers	mardi 8 janvier 2019	09:30	12:30			3	3,1	Notions médicales relatives à l'altération des facultés ; lexique des termes cliniques utilisés ; notions sur les pathologies et les différents types de handicaps, et leurs incidences comportementales et relationnelles	GABORY Lysiane	CEFRAS
Université Angers	mardi 8 janvier 2019			13:45	16:45	3	3,1	Notions médicales relatives à l'altération des facultés ; lexique des termes cliniques utilisés ; notions sur les pathologies et les différents types de handicaps, et leurs incidences comportementales et relationnelles	GABORY Lysiane	CEFRAS
Université Angers	mercredi 9 janvier 2019	09:30	12:30			3	3,2	Notions de danger, appréciation des degrés d'urgence et de gravité du danger	FOUCAULT Marie Line	CEFRAS
Université Angers	mercredi 9 janvier 2019			13:45	16:45	3	3,2	Notions de danger, appréciation des degrés d'urgence et de gravité du danger	FOUCAULT Marie Line	CEFRAS
Université Angers	jeudi 10 janvier 2019	09:30	12:30			3	3,2	Notions de psychologie ; d'approche systémique ; d'analyse transactionnelle, d'approche globale de la personne et de sa situation, de gestion du stress et des conflits	GUILLEMIN Anthony	CEFRAS
Université Angers	jeudi 10 janvier 2019			13:45	16:45	3	3,2	Notions de psychologie ; d'approche systémique ; d'analyse transactionnelle, d'approche globale de la personne et de sa situation, de gestion du stress et des conflits	GUILLEMIN Anthony	CEFRAS

Université Angers	vendredi 11 janvier 2019	09:30	12:30			3	3.2	Principes d'entretien et de communication ; sciences de l'information et de la communication verbale et non verbale ; notions de pédagogie de de la communication à destination de la personne et à destination d'autres intervenants ou partenaires : adaptation du discours, explication, personnalisation	GUILLEMIN Anthony	CEFRAS
Université Angers	vendredi 11 janvier 2019			13:45	16:45	3	3.2	Principes d'entretien et de communication ; sciences de l'information et de la communication verbale et non verbale ; notions de pédagogie de de la communication à destination de la personne et à destination d'autres intervenants ou partenaires : adaptation du discours, explication, personnalisation	GUILLEMIN Anthony	CEFRAS
Université Angers	lundi 4 février 2019	09:30	12:30			3		Préparation à la certification du domaine de formation 3	GODET Myriam	CEFRAS
Université Angers	lundi 4 février 2019			13:45	16:45	3	2.1	Les dispositifs d'accès au droit et à la réparation du préjudice : CIVI, aide juridictionnelle, délais	FAC -cf Caroline Renaud Duparc	FAC
Université Angers	mardi 5 février 2019	09:30	12:30			3	2.1	Procédure de surendettement	BRODU Cecile - BdF	FAC
Université Angers	mardi 5 février 2019			13:45	16:45	3	2.1	Procédure de surendettement	BRODU Cecile - BdF	FAC
Université Angers	mercredi 6 février 2019	09:30	12:30			3	2.1	Droit et procédures applicables au logement et aux conditions d'habitat et les dispositifs d'aide	OGER Maryse	FAC
Université Angers	mercredi 6 février 2019			13:45	16:45	3	2.1	Droit et procédures applicables au logement et aux conditions d'habitat et les dispositifs d'aide	OGER Maryse	FAC
Université Angers	jeudi 7 février 2019	09:30	12:30			3	2.2	L'inventaire patrimonial des biens du majeur protégé et connaissance des professionnels et services compétents (notaires, huissiers, commissaires priseurs, conseillers patrimoniaux, domaines, hypothèques, fichier central, experts financier, patrimonial ou fiscal...)	FOUCHARD VANESSA (soregor)	FAC
Université Angers	jeudi 7 février 2019			13:45	16:45	3	2.2	L'inventaire patrimonial des biens du majeur protégé et connaissance des professionnels et services compétents (notaires, huissiers, commissaires priseurs, conseillers patrimoniaux, domaines, hypothèques, fichier central, experts financier, patrimonial ou fiscal...)	FOUCHARD VANESSA	FAC

Université Angers	vendredi 8 février 2019	09:30	12:30			3	4.2	Pratique de l'écrit à destination du juge : rédaction de bilans, analyse des contenus du choix des informations, de la qualité rédactionnelle Discerner, dans le "rapport social sur la situation de la personne", les éléments qui la caractérisent et appellent une vigilance	FAC -cf Caroline Renaud Duparc	FAC
Université Angers	vendredi 8 février 2019			13:45	16:45	3	4.2	Pratique de l'écrit à destination du juge : rédaction de bilans, analyse des contenus du choix des informations, de la qualité rédactionnelle Discerner, dans le "rapport social sur la situation de la personne", les éléments qui la caractérisent et appellent une vigilance	FAC -cf Caroline Renaud Duparc	FAC
Université Angers	lundi 4 mars 2019	09:30	12:30			3	3.2	Principes généraux relatifs à l'évaluation de la situation et à l'établissement du projet d'intervention (vigilance quant aux choix et habitudes de vie du majeur protégé)	LUCAS Nadège	CEFRAS
Université Angers	lundi 4 mars 2019			13:45	16:45	3	3.2	Exercices pratiques sur les notions d'assistance, d'accompagnement, de protection ; recherche de la participation du majeur protégé à la décision	LUCAS Nadège	CEFRAS
Université Angers	mardi 5 mars 2019	09:30	12:30			3		Certification Domaine de formation 3	JURYS CEFRAS	demande de 3 salles / coworking
Université Angers	mardi 5 mars 2019			13:45	16:45	3	2.1	Les procédures administratives et civiles d'exécution (délais de paiement, saisies)	LAMBERT Sophie WIBER	FAC
Université Angers	mercredi 6 mars 2019	09:30	12:30			3	2.2	Les règles des successions et libéralités applicables au majeur protégé	NAVAUD Alexandre	FAC
Université Angers	mercredi 6 mars 2019			13:45	16:45	3	3.2	notions juridiques concernant la famille du majeur protégé	NAVAUD Alexandre	FAC
Université Angers	jeudi 7 mars 2019	09:30	12:30			3	2.1	Les principes et modalités d'élaboration et de tenue de budget prévisionnel et courant	SEJOURNE Bruno	FAC
Université Angers	jeudi 7 mars 2019			13:45	16:45	3	2.1	Exercices pratiques et études de cas : élaboration et tenue d'un budget, négociation et explication du budget avec la personne protégée	SEJOURNE Bruno	FAC
Université Angers	vendredi 8 mars 2019	09:30	12:30			3	2.1	Posture professionnelle : approche du rapport et de la relation à l'argent	SEJOURNE Bruno	FAC
Université Angers	vendredi 8 mars 2019			13:45	16:45	3	2.1	Posture professionnelle : approche du rapport et de la relation à l'argent	SEJOURNE Bruno	FAC
Université Angers	lundi 1 avril 2019	09:30	12:30			3	4.2	TRIBUNAL D'INSTANCE - juge des tutelles	cf DUPARC Caroline	FAC

Université Angers	lundi 1 avril 2019			13:45	16:45	3	4,2	TRIBUNAL D'INSTANCE - procureur de la république	cf DUPARC Caroline	FAC
Université Angers	mardi 2 avril 2019	09:30	12:30			3	2.1	les différentes sources de revenus (professionnels, prestations sociales, mobiliers, immobiliers) et les différents types de comptes et de produits bancaires	SEJOURNE Bruno	FAC
Université Angers	mardi 2 avril 2019			13:45	16:45	3	2.1	Analyse du nouvel article 472 relatif à l'épargne (non nécessité, notion d'excédent de gestion), à rapprocher du nouvel article 427 du Code civil	FOUCHARD Vanessa	FAC
Université Angers	mercredi 3 avril 2019	09:30	12:30			3	2.2	La gestion des produits financiers (produits et services proposés par les banques, éclairage sur l'assurance vie)	SEJOURNE Bruno	FAC
Université Angers	mercredi 3 avril 2019			13:45	16:45	3	2.2	La gestion des produits financiers (produits et services proposés par les banques, éclairage sur l'assurance vie)	SEJOURNE Bruno	FAC
Université Angers	jeudi 4 avril 2019	09:30	12:30			3	2.2	Approche du droit fiscal et patrimonial pour agir dans l'intérêt de la personne protégée	IOGNA François PRAT	FAC
Université Angers	jeudi 4 avril 2019			13:45	16:45	3	2.2	Exercices pratiques et posture professionnelle : apprendre à rechercher un approfondissement ou une explication en fonction d'une situation spécifique ; à analyser les offres disponibles ; à effectuer un choix conforme aux intérêts de la personne	IOGNA François PRAT	FAC
Université Angers	vendredi 5 avril 2019	09:30	12:30			3	2.1	Préparation de la certification - Méthodologie générale du domaine de formation 2 Exercices pratiques	FOUCHARD Vanessa	FAC
Université Angers	vendredi 5 avril 2019			13:45	16:45	3	2.2	Préparation de la certification - Méthodologie générale du domaine de formation 2 Exercices pratiques	SEJOURNE Bruno	FAC
Université Angers	lundi 13 mai 2019	09:30	12:30			3	4,1	Les différents réseaux et secteurs d'intervention du mandataire. Analyse de l'environnement et de l'attente des autres professionnels ; détermination du positionnement professionnel du mandataire dans l'intérêt du majeur protégé	LUCAS Nadège	CEFRAS
Université Angers	lundi 13 mai 2019			13:45	16:45	3	4,3	Notions relatives au partenariat : complémentarité, personne ressource, travail en équipe, pluridisciplinarité, sensibilisation à la fonction d'accompagnement professionnel et aux situations justifiant le recours à des interlocuteurs spécialisés	LUCAS Nadège	CEFRAS

Université Angers	mardi 14 mai 2019	09:30	12:30			3	2,1	La distinction entre les actes conservatoires, d'administration, de disposition. Etude des mesures conservatoires et de leurs modalités de mise en œuvre	LE RUDULIER	FAC
Université Angers	mardi 14 mai 2019			13:45	16:45	3	2,1	Exercices pratiques et posture professionnelle : apprendre à rechercher un approfondissement ou une explication en fonction d'une situation spécifique	LE RUDULIER	FAC
Université Angers	mercredi 15 mai 2019	09:30	12:30			3	4,3	Recueil de données : règles et principes du recueil de données et de collecte d'information et d'évaluation ; connaissance des supports documentaires, sites et références, connaissances des différentes technologies bureautiques et de communication ; règles de conservation des documents	FOUCAULT Marie Line	CEFRAS
Université Angers	mercredi 15 mai 2019			13:45	16:45	3	4,3	Veille professionnelle : analyse de sa pratique professionnelle, identification de ses besoins d'information ou de formation, curiosité professionnelle, actualisation des connaissances, les principes de la formation professionnelle continue. mise à jour permanente de la situation du majeur au regard de ses droits ; prise en compte des diverses évolutions des textes et de l'environnement professionnel	FOUCAULT Marie Line	CEFRAS
Université Angers	jeudi 16 mai 2019	09:30	12:30			3		Certification du Domaine de formation DF2	FAC	FAC
Université Angers	jeudi 16 mai 2019			13:45	16:45	3	4,1	Notions relatives au secret professionnel : principes de partage d'informations personnelles et de confidentialité	SIMON Margaux	FAC
Université Angers	vendredi 17 mai 2019	09:30	12:30			3	4,3	Sensibilisation à la démarche qualité et à l'organisation de travail (gestion des échéances et des priorités)	GODET Myriam	CEFRAS
Université Angers	vendredi 17 mai 2019			13:45	16:45	3	4,3	Préparation à la certification : Méthodologie générale du domaine de formation 4	GODET Myriam	CEFRAS
Université Angers	lundi 17 juin 2019	09:30	12:30			3	4,1	Importance des écrits professionnels : règles et principes de la rédaction des écrits professionnels, Discerner, dans le "rapport social sur la situation de la personne", les éléments qui la caractérisent et appellent une vigilance	STEPHAN Gilles	CEFRAS
Université Angers	lundi 17 juin 2019			13:45	16:45	3	4,3	travail sur le principe d'avoir à rendre compte par écrit et à justifier de ses actions ; réflexion sur les notions de jugement de valeur et d'analyse subjective	STEPHAN Gilles	CEFRAS

Université Angers	mardi 18 juin 2019	09:30	12:30			3	4,1	Les responsabilités professionnelles (y compris dans les relations entre employeur et salarié) Travail sur les devoirs, obligations et limites de l'intervention du mandataire ; application des principes de liberté, de respect de la personne protégée	PELLINGELLI Sylvie	FAC
Université Angers	mardi 18 juin 2019			13:45	16:45	3	4,1	Les responsabilités professionnelles (y compris dans les relations entre employeur et salarié) Travail sur les devoirs, obligations et limites de l'intervention du mandataire ; application des principes de liberté, de respect de la personne protégée	PELLINGELLI Sylvie	FAC
Université Angers	mercredi 19 juin 2019	09:30	12:30			3	4,1	Notions de philosophie sur les jeux de pouvoir : agir à la place de l'autre, notion "être garant" ;	LUCAS Nadège	CEFRAS
Université Angers	mercredi 19 juin 2019			13:45	16:45	3	4,3	travail sur les notions de protection de la personne et de risque de "substitution", clarification du positionnement entre représentation et assistance	LUCAS Nadège	CEFRAS
Université Angers	jeudi 20 juin 2019	09:30	12:30			3	4,3	Règles et principes des modes d'intervention ; être force de proposition, respect de la personnalité du majeur	LUCAS Nadège	CEFRAS
Université Angers	jeudi 20 juin 2019			13:45	16:45	3	4,3	Travail sur ses propres limites et sur la nécessité de rechercher un appui auprès d'autres professionnels ou d'experts	LUCAS Nadège	CEFRAS
Université Angers	vendredi 21 juin 2019	09:30	12:30			3		Certification Domaine de formation DF4	FAC et GODET Myriam	
Université Angers	vendredi 21 juin 2019			13:45	16:45	3	4,3	Bilan et clôture de la formation	FAC et GODET Myriam	

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

1. L'équipe d'intervenant est présentée dans la partie programme détaillée

L'Université et le CEFRAS assurent les enseignements selon la répartition définie dans la partie programme détaillé.

Les enseignements dispensés par l'Université sont assurés par des enseignants et enseignants chercheurs de l'Université, des chargés d'enseignement, des enseignants associés.

2. Composition de la commission pédagogique / commission de recrutement :

Se réunit 1 fois par an avant l'entrée en formation

2 responsables pédagogiques au minima imposé par la réglementation Du CNC MJPM

Nom	Université de rattachement	Fonction au sein de la commission	E-mail
Mme Godet Myriam	CEFRAS	Responsable pédagogique CEFRAS	m.godet@cefras.com
Mr Rihal Hervé	CEFRAS	Coordinateur pédagogique CEFRAS	herve.rihal@orange.fr
Mr Séjourné Bruno	Université d'Angers	Responsable pédagogique UA	bruno.sejourne@univ-angers.fr
Mme Rochard Mélanie	CEFRAS (préparation dossiers)	Responsable administratif	m.rochard@cefras.com

3. Premier Jury d'harmonisation DS1 et DS3

Se réunit 1 fois par an à l'issue des DS 1 et DS3

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
Mme Godet	CEFRAS	Responsable pédagogique CEFRAS	m.godet@cefras.com
Mr Rihal	CEFRAS	Coordinateur pédagogique CEFRAS	herve.rihal@orange.fr
1 correcteur	A définir		

4. Deuxième jury d'harmonisation DS2 et DS4

Se réunit 1 fois par an à l'issue des DS 2 et DS4

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
Mme Godet	CEFRAS	Responsable pédagogique CEFRAS	m.godet@cefras.com
Mr Rihal	CEFRAS	Coordinateur pédagogique CEFRAS	herve.rihal@orange.fr

1 correcteur	A définir		
--------------	-----------	--	--

5. Composition du Jury d'examen/ Jury plénier

Se réunit 1 fois par an à l'issue de la formation et des sessions de rattrapages

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
Mr Séjourné	Université d'Angers	Président de Jury	bruno.sejourne@univ-angers.fr
Mme Godet	CEFRAS	Responsable pédagogique CEFRAS	m.godet@cefras.com
Mr Rihal	CEFRAS	Coordinateur pédagogique CEFRAS	herve.rihal@orange.fr
Solde Bruny Mathilde	Université d'Angers (préparation dossiers)	Responsable administrative	mathilde.bruny@univ-angers.fr

6. Composition du Comité de suivi Pédagogique / Instance technique et pédagogique/ Conseil de perfectionnement/ Comité de pilotage

Le comité de suivi pédagogique se réunit au moins une fois par an pour faire le point sur les aspects pédagogiques. Le CEFRAS gère et préside ce comité.

Un compte rendu des échanges et des préconisations est transmis au Directeur de la composante de rattachement de la formation, à l'issue de chaque réunion.

Il a pour missions de :

- Organiser le bon déroulement des enseignements en collaboration avec les services administratifs de la composante
- Définir les conditions de recrutement et d'accès aux formations concernées.
- Valider les documents destinés à la communication externe.
- Suivre la formation au travers de l'insertion professionnelle des étudiants ou de leur poursuite d'études.
- Promouvoir la formation auprès des milieux professionnels.
- Proposer des modifications de contenu ou d'organisation des enseignements afin de répondre au mieux aux problèmes de l'insertion professionnelle.

En octobre, à l'issue de chaque promotion, le comité se réunit avec la composante de rattachement de la formation pour :

- Dresser le bilan pédagogique de la formation et identifier les améliorations à effectuer
- Dresser le bilan financier permettant la facturation des bénéficiaires de la promotion (cf ARTICLE 12 - DISPOSITIONS FINANCIERES, modalités de paiement)
- Faire le point sur les personnes sélectionnées pour la session future
- Justifier et acter l'ouverture de la session suivante.

Se réunit 1 fois par an en amont de la formation.

Nom	Université de rattachement	Fonction au sein de la commission	E-mail
Mme Godet Myriam	CEFRAS	Responsable pédagogique CEFRAS	m.godet@cefras.com
M. Rihal Hervé	CEFRAS	Coordinateur pédagogique CEFRAS	herve.rihal@orange.fr
M. Michel Bineau	CEFRAS	directeur pédagogique du cefras	m.bineau@cefras.com
1 représentant UA	Université d'Angers		A définir
1 Représentant stagiaire	Université d'Angers		A définir
1 représentant secteur professionnel	A définir		A définir
L'inspectrice DRJSCS	DRJSCS		

SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE

Le scénario pédagogique est présenté dans la partie programme détaillé en respectant le planning suivant pour la première session :

	septembre 2018	octobre 2018	novembre 2018	décembre 2018	janvier 2019	février 2019	mars 2019	avril 2019	mai 2019	juin 2019	juillet 2019	août 2019	septembre 2019	octobre 2019
1	sam 1	lan 1	mar 1	ven 1	dim 1	mar 1	ven 1	dim 1	mar 1	ven 1	dim 1	mar 1	ven 1	dim 1
2	dim 2	mar 2	ven 2	dim 2	mar 2	ven 2	dim 2	mar 2	ven 2	dim 2	mar 2	ven 2	dim 2	mar 2
3	lan 3	mer 3	ven 3	lan 3	mer 3	ven 3	lan 3	mer 3	ven 3	lan 3	mer 3	ven 3	lan 3	mer 3
4	mar 4	ven 4	dim 4	mar 4	ven 4	dim 4	mar 4	ven 4	dim 4	mar 4	ven 4	dim 4	mar 4	ven 4
5	mer 5	ven 5	lan 5	mer 5	ven 5	lan 5	mer 5	ven 5	lan 5	mer 5	ven 5	lan 5	mer 5	ven 5
6	jou 6	sam 6	mar 6	jou 6	sam 6	mar 6	jou 6	sam 6	mar 6	jou 6	sam 6	mar 6	jou 6	sam 6
7	ven 7	dim 7	mer 7	ven 7	dim 7	mer 7	ven 7	dim 7	mer 7	ven 7	dim 7	mer 7	ven 7	dim 7
8	sam 8	lan 8	mer 8	sam 8	lan 8	mer 8	sam 8	lan 8	mer 8	sam 8	lan 8	mer 8	sam 8	lan 8
9	dim 9	mar 9	ven 9	dim 9	mar 9	ven 9	dim 9	mar 9	ven 9	dim 9	mar 9	ven 9	dim 9	mar 9
10	lan 10	mer 10	ven 10	lan 10	mer 10	ven 10	lan 10	mer 10	ven 10	lan 10	mer 10	ven 10	lan 10	mer 10
11	mar 11	ven 11	dim 11	mar 11	ven 11	dim 11	mar 11	ven 11	dim 11	mar 11	ven 11	dim 11	mar 11	ven 11
12	mer 12	ven 12	lan 12	mer 12	ven 12	lan 12	mer 12	ven 12	lan 12	mer 12	ven 12	lan 12	mer 12	ven 12
13	jou 13	sam 13	mar 13	jou 13	sam 13	mar 13	jou 13	sam 13	mar 13	jou 13	sam 13	mar 13	jou 13	sam 13
14	ven 14	dim 14	mer 14	ven 14	dim 14	mer 14	ven 14	dim 14	mer 14	ven 14	dim 14	mer 14	ven 14	dim 14
15	sam 15	lan 15	mer 15	sam 15	lan 15	mer 15	sam 15	lan 15	mer 15	sam 15	lan 15	mer 15	sam 15	lan 15
16	dim 16	mar 16	ven 16	dim 16	mar 16	ven 16	dim 16	mar 16	ven 16	dim 16	mar 16	ven 16	dim 16	mar 16
17	lan 17	mer 17	ven 17	lan 17	mer 17	ven 17	lan 17	mer 17	ven 17	lan 17	mer 17	ven 17	lan 17	mer 17
18	mar 18	ven 18	dim 18	mar 18	ven 18	dim 18	mar 18	ven 18	dim 18	mar 18	ven 18	dim 18	mar 18	ven 18
19	mer 19	ven 19	lan 19	mer 19	ven 19	lan 19	mer 19	ven 19	lan 19	mer 19	ven 19	lan 19	mer 19	ven 19
20	jou 20	sam 20	mar 20	jou 20	sam 20	mar 20	jou 20	sam 20	mar 20	jou 20	sam 20	mar 20	jou 20	sam 20
21	ven 21	dim 21	mer 21	ven 21	dim 21	mer 21	ven 21	dim 21	mer 21	ven 21	dim 21	mer 21	ven 21	dim 21
22	sam 22	lan 22	mer 22	sam 22	lan 22	mer 22	sam 22	lan 22	mer 22	sam 22	lan 22	mer 22	sam 22	lan 22
23	dim 23	mar 23	ven 23	dim 23	mar 23	ven 23	dim 23	mar 23	ven 23	dim 23	mar 23	ven 23	dim 23	mar 23
24	lan 24	mer 24	ven 24	lan 24	mer 24	ven 24	lan 24	mer 24	ven 24	lan 24	mer 24	ven 24	lan 24	mer 24
25	mar 25	ven 25	dim 25	mar 25	ven 25	dim 25	mar 25	ven 25	dim 25	mar 25	ven 25	dim 25	mar 25	ven 25
26	mer 26	ven 26	lan 26	mer 26	ven 26	lan 26	mer 26	ven 26	lan 26	mer 26	ven 26	lan 26	mer 26	ven 26
27	jou 27	sam 27	mar 27	jou 27	sam 27	mar 27	jou 27	sam 27	mar 27	jou 27	sam 27	mar 27	jou 27	sam 27
28	ven 28	dim 28	mer 28	ven 28	dim 28	mer 28	ven 28	dim 28	mer 28	ven 28	dim 28	mer 28	ven 28	dim 28
29	sam 29	lan 29	mer 29	sam 29	lan 29	mer 29	sam 29	lan 29	mer 29	sam 29	lan 29	mer 29	sam 29	lan 29
30	dim 30	mar 30	ven 30	dim 30	mar 30	ven 30	dim 30	mar 30	ven 30	dim 30	mar 30	ven 30	dim 30	mar 30
31	lan 31	mer 31	ven 31	lan 31	mer 31	ven 31	lan 31	mer 31	ven 31	lan 31	mer 31	ven 31	lan 31	mer 31

MODALITES DE CONTRÔLE DES COMPETENCES et DE VALIDATION

I CONTRÔLE DES COMPETENCES (DESCRIPTION)

Conformément à l'article 14 de l'Arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de délégué aux prestations familiales:

- Le responsable de l'établissement de formation (CEFRAS) est chargé d'organiser les modalités de validation de la formation
- Chaque domaine de formation est validé indépendamment des autres, sans compensation de notes.
- Un domaine de formation est validé lorsque tous les modules de ce domaine sont validés. La formation est validée lorsque tous les domaines de la formation et le stage sont validés. En cas de non-validation d'un domaine de formation, les validations obtenues pour les autres domaines de formation restent acquises pendant 5 ans.

Une session d'examen et une session de rattrapage seront planifiées par domaine de formation.

Les modalités de contrôle de connaissances doivent être arrêtées au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Le déroulement des examens sera par ailleurs défini à partir d'un calendrier conjoint indiquant les dates des épreuves ainsi que les dates de tenue des jurys de session 1 et 2. Pour chaque réunion de jury d'examen ou de diplôme, le président du jury établit une liste d'émargement qui est ensuite transmise au Directeur de la composante de rattachement.

Chaque partie se charge de l'organisation, de la surveillance et de la correction des examens afférents aux enseignements qu'elle dispense tels que précisés dans la partie programme détaillé. Les résultats des examens sont systématiquement communiqués à l'Université d'Angers.

L'Université se voit également communiquer par le CEFRAS les résultats de la validation des acquis de la Formation au titre des enseignements à caractère professionnel (stage), aux fins de procéder à la délivrance du diplôme.

Le président de l'Université et le CEFRAS arrêtent la composition du jury d'examens présentée en partie « ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ». Il est présidé par un enseignant ou un enseignant-chercheur de l'Université.

Chaque jury est composé d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers et d'enseignants de l'établissement en convention. Le président du jury à voix prépondérante.

Les notes sont arrêtées selon les modalités suivantes :

- 1 jury d'harmonisation siègera après les sessions DF1 ET DF3
- 1 jury d'harmonisation siègera après les sessions DF2 ET DF4
- 1 JURY plénier ou jury d'examen siègera en fin de formation après les sessions d'examens et de rattrapage.

La composition de ces jurys est présentée en en partie « ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE »

Dans le cadre du contrôle des connaissances, l'Université d'Angers veille au respect des dispositions prévues dans les maquettes validées par la Commission de la formation et de la vie universitaire.

L'organisation de ce contrôle (choix des sujets, correction des épreuves, gestion des résultats et organisation matérielle) est assurée conjointement par l'université d'Angers et l'établissement partenaire, en conformité avec les règles décrites dans la charte des examens de l'Université d'Angers qui est communiquée au partenaire.

I CONDITIONS DE VALIDATION (DE DELIVRANCE DU DIPLOME)

Cf chapitre « Contrôle des compétences »

I COMPOSITION DU JURY DE DELIBERATION :

Cf partie « ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE »

I SECONDE SESSION ET REDOUBLEMENT

Cf chapitre « Contrôle des compétences »

Inscription au RNCP

Oui

Non

En cours

Tarif

Tarif de la formation (Hors Droits universitaires)

Un tarif par heure est proposé en cas d'acquisition possible et indépendante de modules

<i>parcours complets</i>	<i>4 500,00 €</i>
<i>parcours partiels :</i>	
• <i>parcours 177 heures</i>	<i>3 363,00 €</i>
• <i>parcours 198 heures</i>	<i>3 762,00 €</i>
• <i>parcours 243 heures</i>	<i>4 131,00 €</i>

BUDGET PRÉVISIONNEL

BUDGET PREVISIONNEL / DU DE MJPM 2018

DEG= Faculté de Droit d'Economie et de gestion de l'Université d'Angers

CHARGES					RECETTES										
Nature	Nb	Coût / PU	CEFRAS	DEG	Montant	Nature	Nb	Coût / PU	CEFRAS	DEG	Montant				
Charges de personnel :						Produits de formation									
Rémun. enseignants UA	135			15 167,60 €	15 167,60 €	proposition									
Rémun. Enseignants CEFRAS	150		16 490,60 €		16 490,60 €	< 200 heures = 19 € / heure									
Rémun. Enseignement Mr Rihal (cours prévus initialement FAC)	15		1 323,00 €		1 323,00 €	200 à 250 = 17 € / heure									
rattrapage						> 251 = 15 € / heure									
Frais dépl. Cours						parcours complets									
CEFRAS	1000	0,32 €	320,00 €		320,00 €	parcours partiels	18	4 500,00 €	81 000 €		81 000,00 €				
UA				4 475,00 €	4 475,00 €	parcours 177 heures	1	3 363,00 €	3 363 €		3 363,00 €				
Traitement administratif						parcours 198 heures									
Amont = CEFRAS	80	30,00 €	2 400,00 €		2 400,00 €	parcours 243 heures	1	3 762,00 €	3 762 €		3 762,00 €				
formation = UA				4 825,20 €	4 825,20 €		1	4 131,00 €	4 131 €		4 131,00 €				
développement + communication			1 817,40 €	1 817,40 €	3 634,80 €										
Autres frais :					0,00 €	Frais d'inscription UNIVERSITE (droits universitaires)									
Droits Universitaires				3 971,10 €	3 971,10 €	droits universitaires 189,10	21	189,10 €	3 971,10 €		3 971,10 €				
UA : frais remise diplômes repro et doc pédagogique, communication, services postaux			1 080,00 €	1 080,00 €	2 160,00 €	Produits de sélection									
frais annexes mise en place institutionnelle				3 200,00 €	3 200,00 €	stagiaires en sélection	40	150 €	6 000 €		2 850,00 €				
Suivi de stages par CEFRAS					0,00 €	stagiaires inscrits = sélection comprise dans le parcours									
frais déplacement	1000	0,32 €	320,00 €		320,00 €		21	150 €	-3 150 €						
frais de personnel	63	40,00 €	2 520,00 €		2 520,00 €	Produits de rattrapage certif									
Charges de coordination					0,00 €	tarif unitaire à valider									
CEFRAS Mme GODET 0,15 ETP			4 200,00 €		4 200,00 €		10	75 €	750 €		750,00 €				
UAM. BS président de jury				217,40 €	217,40 €										
M. RIHAL / CEFRAS			1 000,00 €		1 000,00 €										
CHARGES Spécifiques						CHARGES de structure									
CEFRAS portage financier	99 827,10 €	3,00%	2 994,81 €		2 994,81 €	CEFRAS			10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €				
UA logistique MAD SALLES				7 500,00 €	7 500,00 €						0,00 €				
TOTAL CHARGES					44 465,81 €	42 923,70 €	87 389,51 €	TOTAL RECETTES					99 827,1 €	0,0 €	99 827,1 €

Résultat 12 437,59 €

A REPARTIR

CEFRAS	50%	6 218,79 €
DEG	50%	6 218,79 €

Total facturé prévisionnel par DEG au CEFRAS **49 142,49 €**

Le CEFRAS se charge de procéder, à la facturation et au recouvrement des sommes dues en contrepartie de la Formation réalisée.

FACTURATION DES PRESTATIONS ASSUREES PAR L'UNIVERSITE

a) **Dispositions financières :**

Les prestations de formation assurées par l'Université sont facturées au CEFRAS sur la base des tarifs dans ce budget prévisionnel.

Cette annexe financière est révisable chaque année et fera l'objet d'un avenant

L'ensemble des autres prestations assurées par l'Université qui ne seraient pas visées dans le budget prévisionnel ne donnent pas lieu à facturation supplémentaire.

b) Modalités de paiement :

L'Université adresse à la fin de chaque semestre universitaire et à l'issue de chaque session une facture au CEFRAS, qui est accompagnée de la liste nominative des Stagiaires inscrits et du détail des enseignements réalisés au cours du semestre concerné.

Le premier versement sera effectué en septembre de l'année N (année civile d'ouverture de la promotion) sur la base des enseignements effectués en première période,

Le second versement sera effectué en février de l'année N+1 sur la base des enseignements effectués en deuxième période et des frais réels présentés dans le bilan financier.

L'université et Le CEFRAS dressent, en février de l'année N+1, un bilan de fin de formation qui permet de chiffrer les bénéfices réalisés.

Le troisième versement relatif à ces bénéfices aura lieu en Mars de l'année N+1 sur la base de la répartition des bénéfices à raison de 50% CEFRAS et 50% Université d'Angers.

Le règlement des factures sera effectué par virement bancaire sur le compte bancaire de l'Université d'Angers.

Marketing/Communication/Commercialisation

Cf partie « Rôles des partenaires »

FICHE D'ÉVALUATION DE LA FORMATION PAR LES STAGIAIRES

Le lien web de cette fiche sera adressé au terme de la formation à l'ensemble des stagiaires.

Formation : _____

Complète

Modulaire

Nom :

Une seule réponse possible.

-- : Très insatisfait

- : Plutôt insatisfait

+ : Plutôt satisfait

++ : Très satisfait

ASPECT ORGANISATIONNEL	--	-	+	++
Suivi administratif				
Accueil et informations				
Environnement de la formation (locaux, matériel à disposition...)				
Durée de la formation				
Calendrier (rythme) de la formation				
ASPECTS PEDAGOGIQUES	--	-	+	++
Atteinte des objectifs annoncés				
Apports (démarche, méthodologie...)				
Outils et supports pédagogiques				
Animation pédagogique				
Echanges avec les enseignants / intervenants				
Dynamique de groupe et interaction entre les participants				
Transférabilité des compétences acquises dans la pratique professionnelle				
APPRECIATION GLOBALE DE LA FORMATION	--	-	+	++
AVEZ-VOUS DES REMARQUES OU DES SOUHAITS À FORMULER SUITE A CETTE FORMATION ? <i>(Points forts, points faibles, attentes concernant les enseignements, améliorations, suggestions</i>				